

1080 W

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Service versant : Préfecture, bureau du personnel.

Date de prise en charge : 30 août 1978

Pilon : n° 1-7, 10

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : 2

Métrage : 0,2 m.l.

Dates extrêmes du versement : à préciser

Délai de communicabilité maximum :

Communicabilité : immédiate

numéro des articles	description des articles	dates extrêmes
8	Délégations de signature : arrêtés	
9	M. Collot / sous-préfets / secrétaires en chef Préfets Paolini / Faussemagne / Chazal / Bezian	